




FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Ultra

EU0017 - CH (FR)

conformément à la directive CE/2001/58

| Classification | Équipement de protection individuelle | Symbole(s) |
|---|---|---|
| <p>C N</p>  |  |  |

Date de préparation 03/27/2007

Date de révision

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit EU0017 - CH (FR)
Nom du produit Ultra
Utilisation recommandée Agents de nettoyage, alcalins

| | |
|---|---|
| Contacteur le fabricant | Fournisseur |
| DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 B-9031 Gent Belgium | DeLaval AG Munchrutistrasse 2 CH-6210 SURSEE Switzerland |
| Tel. +32 9 280 91 21 Email MSDS.EU@delaval.com | Tel (41) 926 6611 |

Téléphone en cas d'urgence (41) 1 251 51 51

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

C - Corrosif
 N - Dangereux pour l'environnement

Dangers les plus importants

Provoque de graves brûlures
 Très toxique pour les organismes aquatiques

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la préparation

| Nom Chimique | No.-CAS | No.-EINECS. | % en poids | Classification |
|----------------------------|-----------|-------------------|------------|------------------------|
| Hydroxyde de potassium | 1310-58-3 | 215-181-3 | 10 - 20 | C;R35 Xn;R22 |
| Tripolyphosphate de sodium | 7758-29-4 | EEC No. 231-838-7 | 5 - 10 | Xi,R36 R37 R38 |
| Hypochlorite de sodium | 7681-52-9 | 231-668-3 | 1 - 5 | C; R34 N;R50 R31 |

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

4. PREMIERS SECOURS

| | |
|--|--|
| Conseils généraux | Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| Contact avec les yeux | Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. |
| Ingestion | Un examen médical immédiat est requis. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Avis aux médecins | Traiter de façon symptomatique. |
| Protection pour les secouristes | Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utilisation:., poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool

Risques spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| Méthodes de nettoyage | Endiguer. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---------------------|--|
| Manipulation | En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. |
| Stockage | Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

| Nom Chimique | EU | United Kingdom | La France | L'Espagne | L'Allemagne |
|------------------------|----|---------------------------|--------------------------|-----------------------------|-------------|
| Hydroxyde de potassium | | STEL: 2 mg/m ³ | VLE: 2 mg/m ³ | VLA-EC: 2 mg/m ³ | |

| Nom Chimique | L'Italie | Le Portugal | Netherlands | La Finlande | L'Autriche |
|------------------------|----------|------------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Hydroxyde de potassium | | Ceiling: 2 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | MAK: 2 mg/m ³ |

| Nom Chimique | La Suisse | la Pologne | La Norvège | L'Irlande | Le Danemark |
|------------------------|--------------------------|--|------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Hydroxyde de potassium | MAK: 2 mg/m ³ | NDS: 0.5 mg/m ³ NDSCh: 1 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ |

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

| | |
|--------------------------------|---|
| Protection respiratoire | Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. |
| Protection des yeux | lunettes de sécurité à protection intégrale |
| Protection de la peau | Vêtements de protection à manches longues. vêtements étanches. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes. Gants imperméables. Gants en néoprène. |
| Protection des mains | Gants de protection |

Considérations générales d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------|
| Aspect | jaune clair | Odeur | léger de chlore |
| Forme | liquide | pH | >12.5 |
| Point d'éclair | donnée non disponible | Hydrosolubilité | Soluble in water |
| Densité | 1.19 - 1.21 g/ml | | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Stabilité | Stable dans des conditions normales |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. |
| Matières à éviter | Incompatible avec des acides forts et des bases, Incompatible avec des agents oxydants |
| Produits de décomposition dangereux | La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Néant dans des conditions normales de traitement |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| Nom Chimique | DL50 orale | DL50 cutanée | CL50 par inhalation |
|----------------------------|------------------------------------|--------------|---------------------|
| Hydroxyde de potassium | 214 mg/kg Rat | | |
| Tripolyphosphate de sodium | 3100 mg/kg Mouse 3120 mg/kg Rat | | |
| Hypochlorite de sodium | 5800 mg/kg Mouse | | |

Toxicité chronique Éviter les expositions répétées. Possibilité d'effets irréversibles. Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

Sensibilisation Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible

| Nom Chimique | log Pow |
|------------------------|--------------|
| Hydroxyde de potassium | 0.65 0.83 |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

No ONU 1719
Nom d'expédition 1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a (Hydroxyde de potassium , Hypochlorite de sodium)
Classe de danger 8
Groupe d'emballage III

ADR

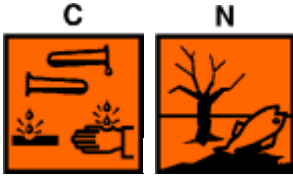
No ONU 1719
Nom d'expédition 1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a (Hydroxyde de potassium , Hypochlorite de sodium)
Classe de danger 8
Groupe d'emballage III
Code de classement 80

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Étiquetage**

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE

contient hydroxyde de potassium, hypochlorite de sodium

Symbole(s) C - Corrosif
N - Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) de risque

R31 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique

R35 - Provoque de graves brûlures

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Inventaires internationales

| Nom Chimique | EINECS | ELINCS | DSL | NDSL | PICCS | ENCS | La Chine | AICS | KECL |
|----------------------------|--------|--------|-----|------|-------|------|----------|------|------|
| Hydroxyde de potassium | X | - | X | - | X | X | X | X | X |
| Tripolyphosphate de sodium | X | - | X | - | X | X | X | X | X |
| Hypochlorite de sodium | X | - | X | - | X | X | X | X | X |

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R31 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique

R34 - Provoque des brûlures

R35 - Provoque de graves brûlures

R36 - Irritant pour les yeux

R37 - Irritant pour les voies respiratoires

R38 - Irritant pour la peau

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Date de préparation 03/27/2007

Date de révision

Sommaire de la révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

Fin de la Fiche de Données de Sécurité